

## Établissements IED : Contenu du plan interne de surveillance des obligations environnementales (PISOE)

Annexe 1<sup>ère</sup> de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 16 janvier 2014 déterminant les conditions sectorielles relatives à certaines activités générant des conséquences importantes pour l'environnement et modifiant diverses dispositions en ce qui concerne notamment les émissions industrielles (M.B. 18.02.2014)

### I. Permis et autorisations

Autorité compétente	Réf. permis	Activités/ Installations	Cautionnement	Cautionnement validé par le FT	Permis exécutoire le	Durée de validité

### II. Contrôles obligatoires

Type/ thématique	Activités/ installation	Réf légale	Fréquence/ périodicité	Responsable interne	Intervenant extérieur	Date du dernier contrôle	Réf enregistrement	Conforme/ non-conforme
							<i>Ex. protocole de labo</i>	

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 janvier 2014 déterminant les conditions sectorielles relatives à certaines activités générant des conséquences importantes pour l'environnement et modifiant diverses dispositions en ce qui concerne notamment les émissions industrielles.